



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU 31 MAI 2021

SEANCE DU 31 MAI 2021

Le TRENTE-UN MAI DEUX MILLE VINGT ET UN à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CASSIEN, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Paul-Henri HAUMESSER, Maire.

Etaient présents : BURLON Sylvie, CALLET Patricia, CHARLOT Catherine, COTTAVE Françoise, COURTADE Pierre, DOSSENA Danièle, FESTAZ Christine, GEORGEAULT Stéphane, HAUMESSER Paul-Henri, JOSSERAND Max, MOREAU Marie-Geneviève, PIERRE Mathieu, PROST-TOURNIER Isabelle.

Etaient absents : AILLOUD Laurent a donné pouvoir à GEORGEAULT Stéphane, ARNOUX Michel a donné pouvoir à HAUMESSER Paul-Henri

Date de convocation : 20/05/2021

Secrétaire de séance : DOSSENA Danièle

Date affichage du compte rendu : 03/06/2021

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 26 avril 2021.

1. DELIBERATION 2021-17: TARIFS DU CIMETIERE
2. DELIBERATION 2021-18: MODIFICATION DU VOTE DES TAUX COMMUNAUX
3. QUESTIONS DIVERSES

1. DELIBERATION 2021-17: TARIFS DU CIMETIERE

Christine FESTAZ, Adjointe aux Finances, rappelle à l'assemblée la délibération 2014-048 en date du 17 octobre 2014 fixant les divers prix des concessions de terrain dans le cimetière de Saint-Cassien.

La commission Finances réunie le 29 avril 2021 propose de nouveaux montants pour les différentes sortes de concessions proposées dans le cimetière communal:

	ST CASSIEN	ST CASSIEN
COLOMBARIUM	Tarif actuel	Nouveau tarif 2021
15 ans		300 €
30 ans	450 €	450 €
CIMETIERE	Tarif actuel	Nouveau tarif 2021
par PLACE soit 2 m ²		
15 ans	150 €	200 €
30 ans	300 €	300 €
50 ans	500 €	arrêt

Le conseil a délibéré à l'unanimité pour fixer les nouveaux tarifs du cimetière.

2. DELIBERATION 2021-18: MODIFICATION DU VOTE DES TAUX COMMUNAUX

Vu la délibération 2021-16 pour le vote des taux communaux ;

Christine FESTAZ, Adjointe aux Finances, explique que les dispositions de la réforme de la taxe d'habitation n'autorisent plus le Conseil Municipal à modifier le taux de taxe d'habitation. Il reste figé au taux de l'année 2019 soit 10.49% .

Pour rappel, la taxe d'habitation a été supprimée pour 80 % des contribuables, pour les 20% restants, la suppression de cet impôt s'effectuera en trois années jusqu'à 2023 (30% en 2021, 65% en 2022 et la totalité en 2023).

Dès 2021 la perte de recettes pour les communes sera compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties.

La commune se verra donc transférer le taux départemental de TFPB (15.90%) qui viendra s'additionner au taux communal (19.85%).

La nouvelle proposition pour 2021 est la suivante:

Taux votés pour 2021 :

Taxe d'habitation :	N/A
Taxe foncière bâtie :	35.75 % (15.90 % + 19.85 %)
Taxe foncière (non bâti) :	57.66 %

Le conseil a délibéré à l'unanimité pour fixer les nouveaux taux.

3. QUESTIONS DIVERSES

- Demande AHPPV pour une animation en fin d'année : CF et SB s'organisent pour prendre rdv 2^e quinzaine de juin.
- Contacts des propriétaires en contrebas du chemin de la Rapillière en cours par MJ pour tenter de négocier un exutoire des eaux de ruissellement qui inondent GORLIER et CHEMIN.
- Aménagement Larchat/Bavonne/D12A : des longrines seront installées, récupérées le 07/06. Demande à formaliser au département avant de faire la publicité de la modification et de poser les longrines.
- Récital HUMEAU : confirmé le 6 juillet , des volontaires sont recherchés pour accueillir les artistes la nuit du 6 au 7 juillet.
- Réunion de démarrage AlpEtudes : début juin (lundi après-midi?)
 - Le 07/06 à 18h00 ? 1^{er} choix
 - Le 14/06 18h00 2^e choix
- Elections : remplir le doodle !!! Organiser un briefing vendredi 18/06
- Visite de 2 éducatrices : MM les a reçues
 - Elles veulent monter une association pour créer une micro-crèche intercommunale afin d'accueillir des enfants avec un handicap tout en étant subventionnés par les communes
 - MM leur a conseillé de se renseigner auprès du Pays Voironnais ou auprès de communes plus importantes ayant plus de moyens financiers
- Commission scolaire : CR disponible sur Zaclys. Mise en place de la salle des fêtes le 07/07 au matin (vers 9h) pour les Petits Potes. Besoin de renforts !
- Renouvellement d'agrément au service civique : MM est la référente (historique) en la matière.
- Garderie à partir de la rentrée : les locaux sont-ils assez spacieux pour l'effectif prévu ??? Plusieurs solutions à l'étude.
- Restauration scolaire : Contrat avec GUILLAUD pas complètement légal, car le renouvellement tacite n'est pas réglementaire. A remettre d'équerre, et en profiter pour rehausser la prestation du prestataire ? A travailler pour être en ordre à la rentrée 2022.
- Gymnase : il faut éponger les traces noires sur le sol. Rdv entre 8 et 12h samedi 05/06. Puis PEREZ pourra intervenir pour une essai de "métallisation".

La séance est levée à 22h00.